



## recours contre huissier pour frais abusif

Par **souris21**, le **22/09/2010** à **11:27**

Bonjour, étant divorcé je percevais une prestation compensatoire mais alors que j'avais demandé à l'huissier lors de notre entrevue de cesser toute saisie du compte de mon ex sans demande expresse de ma part celle-ci a saisi quand même lorsque je lui est demandé de faire marche arrière elle me l'a facturé à t'elle le droit alors que l'erreur venait d'elle est que ce n'était pas ça première erreur.?merci

Par **Christophe MORHAN**, le **25/09/2010** à **09:49**

L'usage par vos soins du terme abusif est peut être aussi abusif.

il convient dans un premier temps d'établir quelle est la mission confiée à votre huissier. vous parlez de consignes expresses, il y a t'il eu écrit?

par expérience, dans ces affaires matrimoniales l'huissier sert d'épouvantail, il fait de la procédure, le paiement intervient directement entre les mains du créancier et pour le paiement des frais exposés par l'huissier, la réponse c'est: allez voir en face.

donc je vous conseillerai de prendre rendez vous avec votre mandataire, ou de lui écrire.

si vous estimez que les réponses qui vous sont données ne sont pas satisfaisantes, écrivez au Président de la Chambre départementale des huissiers, vous aurez une réponse rapide.